

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	15/03/2024
Date d'affichage de la convocation	15/03/2024

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS :** Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Éric MOULIGNIER en faveur de Mme Nicole GAYOUX, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, Mme Nicole BOES en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS :** M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean COITEUX

M. PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

-----

*M. le Maire ouvre la séance puis procède à l'appel. Il soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

### Délibération n°2024\_03\_01 : Approbation du compte de gestion 2023 de l'Assainissement

Le compte de gestion 2023 de l'assainissement du Comptable public est conforme au compte administratif 2023 de l'assainissement du Maire.

	2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
<b>Investissement</b>	999 413.72		-8 690.90	990 722.82
<b>Fonctionnement</b>	293 061.18	170 000.00	78 207.70	201 268.88
<b>Total</b>	1 292 474.90	170 000.00	69 516.80	1 191 991.70

**Objectif de la délibération :** Approuver le compte de gestion 2023 de l'Assainissement

*M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_01.*

*Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.*

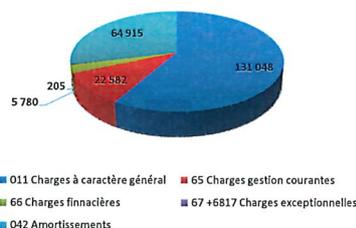
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

1.1 | Fonctionnement Dépenses

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère Général	220 000.00	182 766.17	146 000.00	131 047.52
	Loyer station d'épuration	126 000.00	125 384.52	126 000.00	125 384.52
	Honoraires (analyses eaux)	25 000.00	3 980.00	10 000.00	-
	Reversement agence de l'eau	55 000.00	49 512.00	-	183.00
	Autres charges (Charente eau)	14 000.00	3 889.65	10 000.00	5 480.00
65	Autres charges de gestion courante (Adm NV)	15 000.00	4 123.88	24 000.00	22 582.08
	<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>235 000.00</b>	<b>186 890.05</b>	<b>170 000.00</b>	<b>153 629.60</b>
66	Charges financières	8 073.00	5 777.90	7 771.00	5 779.65
67	Charges exceptionnelles (titres annulés)	25 000.00	9 490.54	13 000.00	204.76
68	Provisions p/dépréciation	12 000.00	2 400.00	5 000.00	-
022	Dépenses Imprévues	-	-	-	-
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>280 073.00</b>	<b>204 558.49</b>	<b>195 771.00</b>	<b>159 614.01</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
042	Opérations de transfert entre sections amortissements	65 971.00	65 912.20	64 973.00	64 915.15
	Reprise éléments d'actif	-	-	-	-
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>65 971.00</b>	<b>65 912.20</b>	<b>64 973.00</b>	<b>64 915.15</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>346 044.00</b>	<b>270 470.69</b>	<b>260 744.00</b>	<b>224 529.16</b>

<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>346 044.00</b>	<b>270 470.69</b>	<b>260 744.00</b>	<b>224 529.16</b>
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Dépenses de Fonctionnement



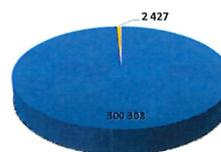
2

1.2 | Fonctionnement Recettes

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023
70	Ventes de produits	237 000.36	266 124.81	240 000.82	300 308.02
	Redevances d'assainissement collectif	137 000.36	162 996.17	140 000.82	200 308.02
	Modernisation des réseaux	0.00	416.25	0.00	0.00
	Contribution communale aux eaux pluviales	100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
	Autres prestations (dépotage)	0.00	2 712.39	0.00	0.00
74	Participations (dt prime épuratoire)	20 000.00	8 801.30	10 000.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	5 309.01	0.00	1.65
	Dt Défaut de branchement	0.00	4 726.26	0.00	0.00
	<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>257 000.36</b>	<b>280 235.12</b>	<b>250 000.82</b>	<b>300 309.67</b>
77	Produits exceptionnels	0.00	57 454.80	0.00	833.76
78	Reprise s/dépréciation actifs circulants	-	-	-	745.00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>257 000.36</b>	<b>337 689.92</b>	<b>250 000.82</b>	<b>301 888.43</b>
042	reprise subventions d'investissement	5 182.00	5 180.31	849.00	848.43
043	Opérations d'ordre dans la section	-	-	-	-
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>5 182.00</b>	<b>5 180.31</b>	<b>849.00</b>	<b>848.43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>262 182.36</b>	<b>342 870.23</b>	<b>250 849.82</b>	<b>302 736.86</b>

<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>72 399.54</b>		<b>78 207.70</b>
<b>Excédent exercice antérieur reporté</b>	<b>220 661.64</b>	<b>220 661.64</b>	<b>123 061.18</b>	<b>123 061.18</b>
<b>Total Général des recettes</b>	<b>482 844.00</b>	<b>563 531.87</b>	<b>373 911.00</b>	<b>425 798.04</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>293 061.18</b>		<b>201 268.88</b>

Recettes de fonctionnement



2



## 2.3 | Affectation du Résultat

Libellé	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Titres émis	302 736.86	405 200.01	707 936.87
Mandats émis	224 529.16	413 890.91	638 420.07
SOLDE D'EXECUTION	78 207.70	8 690.90	69 516.80
Résultat antérieur reporté	123 061.18	999 413.72	1 122 474.90
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>201 268.88</b>	<b>990 722.82</b>	<b>1 191 991.70</b>
Restes à réaliser Dépenses		165 100.00	
Restes à réaliser Recettes		-	
Solde des RAR		165 100.00	165 100.00
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>201 268.88</b>	<b>825 622.82</b>	<b>1 026 891.70</b>

Au vu des résultats de chaque section et au vu du programme de travaux de réhabilitation des réseaux, il est ici proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement, à hauteur de 170 000 €, en réserve d'investissement, en recettes, au budget 2024.
- De reporter, en recettes de fonctionnement, le solde de 31 268,88 €.

Pour information, l'excédent de clôture de la section d'investissement de 990 722,82 € est reporté au compte 001 en recette de la section d'investissement.

3

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_02.

M. PICHON rejoint l'assemblée.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions à formuler, puis quitte la salle.

M. JOBIT prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

M. le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

### Délibération n°2024\_03\_03 : Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 de l'Assainissement

L'exécution budgétaire 2023 étant achevée, le Conseil Municipal doit procéder à l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 de l'Assainissement. Ce résultat doit, en priorité, couvrir le besoin de financement 2023 de la section d'investissement.

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	302 736.86	413 890.91
Mandats émis	224 529.16	405 200.01
SOLDE D'EXECUTION	78 207.70	8 690.90
Résultat antérieur reporté	123 061.18	999 413.72
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>201 268.88</b>	<b>990 722.82</b>
Restes à réaliser Dépenses		165 100.00
Restes à réaliser Recettes		-
Solde des RAR		165 100.00
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>201 268.88</b>	<b>825 622.82</b>

Dans la perspective de la poursuite du programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2023 au compte 1068 du budget 2024, afin de poursuivre la constitution d'une réserve de financement.

Proposition d'affectation de résultat :

- Résultat de fonctionnement à affecter : **201 268,88 €**
- Affectation en réserves : **170 000 €**
- Affectation en report de fonctionnement : **31 268,88 €**

**Objectif de la délibération :** Affecter au budget 2024 de l'Assainissement le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'Assainissement tel que présenté

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_03.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## PRINCIPE

Une **autorisation de programme (AP)** désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.



L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.



Elle permet à la collectivité de déroger au **principe d'annualité du budget** et d'améliorer la **transparence financière** de la collectivité en apportant de la visibilité sur l'avancement des opérations importantes.



Elle permet également de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une **dépense pluri – annuelle**.

## APPLICATION

Au vu de ces éléments et dans le cadre des travaux à réaliser en matière d'assainissement collectif, il est proposé de créer une **Autorisation de Programme à hauteur de 2 800 000 €**, dont la répartition en Crédits de Paiements pourrait être la suivante :

CP 2024	CP 2025	CP 2026
678 000 €	1 061 000 €	1 061 000 €

Ce programme de travaux serait financé ainsi :

Agence de l'Eau Adour Garonne	2 238 000,00 €
Autofinancement	562 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>2 800 000,00 €</b>

**Objectif de la délibération** : Approuver la création d'une autorisation de programme à hauteur de 2 800 000 € et sa répartition telle que présentée

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_04. Il précise qu'une réunion relative aux travaux d'investissement a eu lieu hier et rappelle que ce dossier est très important pour la Commune puisque la compétence va bientôt être déléguée à la Communauté de Communes. Il explique que les travaux sont donc à réaliser dès maintenant et précise que toutes les options proposées par le bureau d'étude ont été retenues. Il précise qu'un petit dépassement est à attendre mais que globalement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit une bonne surprise par rapport au budget prévisionnel.

Mme BOULENGER demande où se situent les travaux prévus. M. FORT répond qu'une filière temps de pluie est prévue après la station d'épuration, avec un bassin, des roseaux et une sortie vers le Lien en parallèle de l'actuelle sortie de la STEP, ainsi que la séparation des réseaux sur toute la voie qui va de la STEP jusqu'au pont sur le Lien ; la réfection de toute la rue de Plaisance avec séparation des réseaux ; le bassin d'orage ; et des travaux de mise en séparatif route d'Aigre et chemin des Meuniers. Mme BEAUVAL précise que ces travaux se feront sur plusieurs phases. M. le Maire ajoute que le bureau d'études viendra faire une présentation du programme de travaux au Conseil Municipal. Il rappelle également que tous ces travaux sont nécessaires pour une mise en conformité par rapport à la pollution du Lien. Mme BOULENGER ajoute que de toute façon la Commune est obligée d'effectuer ces travaux et qu'un retard fou a été pris par rapport à ce que l'Etat imposait. Mme BEAUVAL indique qu'au départ, ce n'étaient pas ces travaux-là qui étaient ciblés en premier lieu, mais au vu de l'eau qui est tombée dans la Péruse et des eaux parasitaires dans la canalisation Chemin de Talujeau, les travaux ont dû être inversés et le commencement se fera par le bas. M. FORT précise que les grosses pluies qui sont tombées ces derniers temps ont permis de recalibrer, et il annonce que la première tranche de travaux va commencer début septembre.

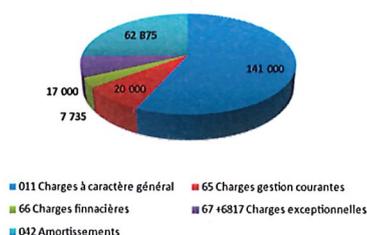
Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1.1 | Fonctionnement Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère Général	131 047.52	141 000.00
	Loyer station d'épuration	125 384.52	126 000.00
	Analyses rejets eaux+ Charente Eaux	5 480.00	15 000.00
	Reversement agence de l'eau	183.00	-
	Autres charges	-	-
65	Autres charges de gestion courante (Adm NV)	22 582.08	20 000.00
	<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>153 629.60</b>	<b>161 000.00</b>
66	Charges financières	5 779.65	7 735.00
67	Charges exceptionnelles (titres annulés)	204.76	13 000.00
68	Provisions p/dépréciation	-	4 000.00
022	Dépenses Imprévues	-	-
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>159 614.01</b>	<b>185 735.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	-
042	Opérations de transfert entre sections amortissements	64 915.15	62 875.00
	Reprise éléments d'actif	-	-
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>64 915.15</b>	<b>62 875.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>224 529.16</b>	<b>248 610.00</b>
Résultat exercice antérieur reporté			
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>224 529.16</b>	<b>248 610.00</b>

Dépenses de Fonctionnement



2

1.2 | Fonctionnement Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024
70	Ventes de produits	300 308.02	300 000.12
	Redevances d'assainissement collectif	200 308.02	200 000.12
	Modernisation des réseaux	0.00	0.00
	Contribution communale aux eaux pluviales	100 000.00	100 000.00
	Autres prestations (dépotage)	0.00	0.00
74	Participations (subventions Adou)	0.00	10 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1.65	0.00
	Dont Défaut de branchement	-	0.00
	<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>300 309.67</b>	<b>310 000.12</b>
77	Produits exceptionnels	833.76	0.00
78	Reprise sur dépréciations actifs circulants	745.00	-
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>301 888.43</b>	<b>310 000.12</b>
042	Reprise subventions d'investissement	848.43	849.00
043	Opérations d'ordre dans la section	-	-
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>848.43</b>	<b>849.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>302 736.86</b>	<b>310 849.12</b>
Résultat de l'exercice		78 207.70	
Résultat exercice antérieur reporté		123 061.18	31 268.88
<b>Total Général des recettes</b>		<b>425 798.04</b>	<b>342 118.00</b>

Recettes de fonctionnement



3



## Délibération n°2024\_03\_06 : Approbation de la convention entre la commune de Ruffec, la communauté de communes Val de Charente et Charente Eaux définissant les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement collectif

Le transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Val de Charente s'opèrera au **1er janvier 2026**.

La Communauté de Communes, souhaitant pouvoir anticiper ce transfert pour garantir une continuité du service au moment de sa prise de compétence, a missionné **Charente Eaux** pour la réalisation d'une étude de transfert de compétence.

↳ Dans ce cadre, la Commune va devoir mettre à disposition de la CDC et de Charente Eaux un certain nombre de **données administratives, juridiques, financières ou encore techniques**.



L'échange et l'utilisation de ces données doivent être encadrés par une convention entre les 3 structures, notamment pour veiller au respect de la protection des données personnelles dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

**Objectif de la délibération :** Approuver la convention entre la commune de Ruffec, la CDC Val de Charente et Charente Eaux définissant les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement collectif

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_06. Il indique que les travaux sur le réseau d'assainissement qui seront commencés par la Commune se poursuivront sous la gestion de la Communauté de Communes après le transfert de la compétence.

M. LOPEZ rejoint l'assemblée.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## Délibération n°2024\_03\_07 : Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune

Le compte de gestion 2023 du budget principal de la Commune du Comptable public est conforme au compte administratif 2023 du Maire.

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Intégration résultat par opération non budgétaire	Résultat de clôture 2023
<b>Investissement</b>	53 776.80		174 701.25		228 478.05
<b>Fonctionnement</b>	1 372 648.02	716 650.00	845 127.85	3 088.09	1 504 213.96
<b>Intégration résultat clôture CDE</b>					
<b>Total</b>	1 426 424.82	716 650.00	1 019 829.10	3 088.09	1 732 692.01

**Objectif de la délibération :** Approuver le compte de gestion 2023 de la Commune

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_07.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

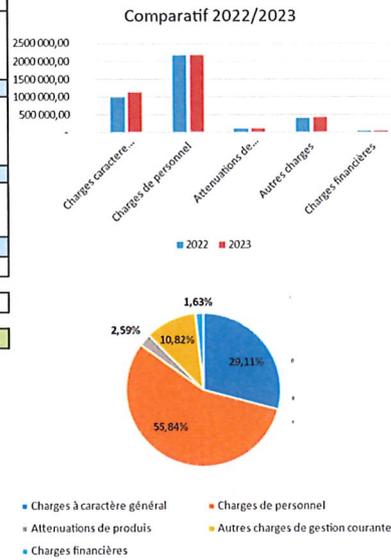
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1.1 | Fonctionnement Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM 2022	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023
011 Charges à caractère général	1 158 540.00	1 000 000.87	1 391 960.00	1 133 038.55
012 Charges de personnel	2 369 090.00	2 169 904.39	2 388 480.00	2 173 408.96
014 Atténuations de produits	100 569.00	99 552.00	102 569.00	100 939.00
65 Autres charges de gestion courante	438 620.00	395 363.87	458 100.00	420 926.15
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>4 066 819.00</b>	<b>3 664 821.13</b>	<b>4 341 109.00</b>	<b>3 828 312.66</b>
66 Charges financières	47 160.00	41 332.28	42 683.00	40 270.34
67 Charges exceptionnelles	3 000.00	108.29	24 000.00	23 288.37
68 Dotations provisions semi-budgétaires	2 000.00	1 000.00	2 000.00	1 348.00
022 Dépenses Imprévues	14 900.00	-	55 152.00	-
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 133 879.00</b>	<b>3 707 261.70</b>	<b>4 464 944.00</b>	<b>3 893 219.37</b>
023 Virement à la section d'investissement	813 789.00	650 000.00	650 000.00	650 000.00
042 Opérations d'ordre (amortissements)	66 453.43	179 069.87	184 000.00	182 418.78
Reprise éléments d'actif	179 246.00	66 453.43	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 059 488.43</b>	<b>245 523.30</b>	<b>834 000.00</b>	<b>182 418.78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 193 367.43</b>	<b>3 952 785.00</b>	<b>5 298 944.00</b>	<b>4 075 638.15</b>

DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>5 193 367.43</b>	<b>3 952 785.00</b>	<b>5 298 944.00</b>	<b>4 075 638.15</b>



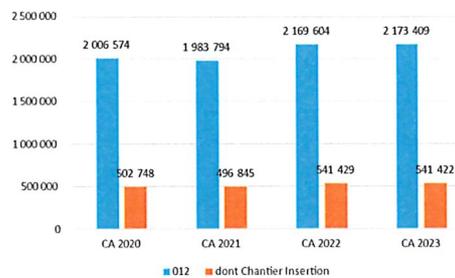
2

1.2 | Fonctionnement Dépenses

Evolution des charges à caractère général sur 4 :



Evolution des charges de personnel sur 4 ans :



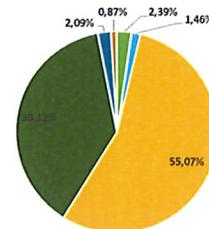
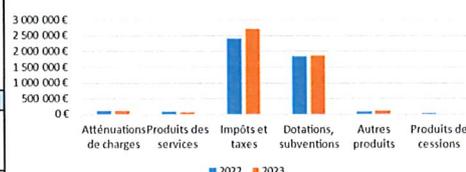
3

## 1.2 | Fonctionnement Recettes

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM 2022	CA 2022	BP+DM 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	95 200.00	110 436.47	50 000.98	117 484.61
70	Produits des services	69 700.00	76 151.72	69 900.00	71 847.32
73	Impôts et taxes	2 381 003.04	2 393 461.12	2 505 936.00	2 709 781.54
74	Dotations, subventions, participations	1 756 570.00	1 843 672.16	1 901 909.00	1 875 588.72
75	Autres produits de gestion courante	77 700.00	82 474.48	98 000.00	103 063.82
	<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>4 380 173.04</b>	<b>4 506 195.95</b>	<b>4 625 745.98</b>	<b>4 877 766.01</b>
76	Produits financiers	-	32.94	-	43.92
775	Produits de cessions	10 510.00	10 510.00	-	-
77	Produits exceptionnels	15 850.00	21 859.74	17 200.00	42 956.07
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 406 533.04</b>	<b>4 538 598.63</b>	<b>4 642 945.98</b>	<b>4 920 766.00</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-	-	-
7761	Ecart sur réalisations positives d'actifs	55 943.43	55 943.43	-	-
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>55 943.43</b>	<b>55 943.43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 462 476.47</b>	<b>4 594 542.06</b>	<b>4 642 945.98</b>	<b>4 920 766.00</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE		641 757.06		845 127.85
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	730 890.96	730 890.96	655 998.02	655 998.02
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 193 367.43	5 325 433.02	5 298 944.00	5 576 764.02
EXCEDENT DE CLOTURE	1 501 125.87	1 372 648.02		1 501 125.87
Intégration du résultat de clôture CDE				3 088.09
				1 504 213.96

Comparatif 2022/2023



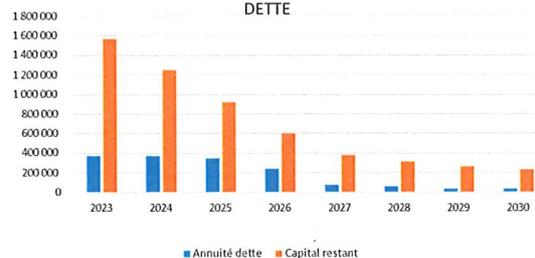
- Atténuations de charges
- Produits de service du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions, participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

4

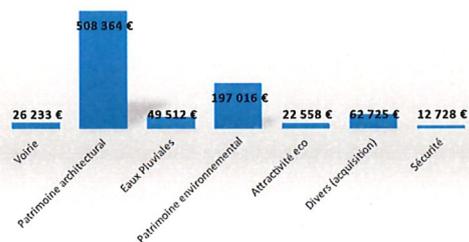
## 2.1 | Investissement Dépenses

N°	DÉPENSES	CA 2023	RAR 2023
	<b>Dépenses non ventilables</b>	<b>400 296.18</b>	<b>1 000.00</b>
	Résultat n-1 reporté		
	Remboursement de la dette en capital	318 165.64	
	Apurement cpte 1069 prérequis M57: 44 700 €	44 634.61	
	Titres immobilisés (action SPL GAMA)		1 000.00
	Ecritures d'ordre intégration FDAC	37 495.93	
370	Vidéoprotection	0.00	0.00
380	Travaux aménagement divers	5 657.20	4 860.00
394	Défense Incendie	12 728.18	10 700.00
395	Zone La Garenne acquisition terrains	12 317.66	0.00
396	Eaux Pluviales - Bassin d'infiltration	49 512.00	40 000.00
397	Voirie FDAC 2021 FDAC 2023	26 233.12	8 400.00
400	Eglise Solde MOE +révision	6 795.31	11 000.00
417	Bâtiment ancien tribunal	460 817.72	563 500.00
425	Jardin des Arts- travaux sécuritaires	40 750.85	14 000.00
427	Stade & Gymnase	3 000.00	9 840.00
431	Acquisitions diverses pour services	57 068.22	29 700.00
433	Eclairage public	0.00	1 800.00
443	PLU	10 132.70	0.00
459	Aménagement voie verte	194 015.60	119 180.00
460	Aménagement urbain Rue F Albert- Etude	108.00	3 800.00
462	PVD	0.00	90 000.00
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>879 136.56</b>	<b>906 780.00</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 279 432.74</b>	<b>907 780.00</b>

DETTE



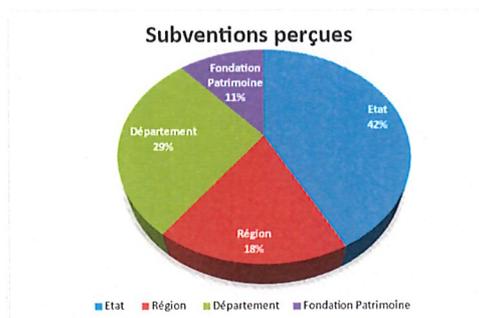
Répartition dépenses équipement



5

## 2.2 | Investissement Recettes

N°	RECETTES	CA 2023	RAR 2023
	<b>Dépenses non ventilables</b>	<b>1 233 622.72</b>	<b>44 000.00</b>
	Résultat n-1 reporté	53 776.80	
1068	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>716 650.00</b>	
040	Amortissements des Immos	182 418.78	
	Taxe d'urbanisme	44 201.93	
	FCTVA (sur dép n-2)	199 079.28	
	Cession Bal. Escargot		44 000.00
041	Ecritures d'ordre intégration FDAC21	37 495.93	
370	<b>Vidéo-protection FIPD</b>	<b>8 000.00</b>	<b>0.00</b>
396	Eaux Pluviales - Bassin d'infiltration	0.00	19 375.00
400	Eglise	31 262.94	0.00
417	<b>Bâtiment ancien tribunal</b>	<b>130 838.70</b>	<b>405 289.00</b>
425	Jardin des Arts	0.00	21 102.00
427	Stade & Gymnase	0.00	122 745.00
431	Acquisition de matériel	989.00	0.00
459	Aménagement voie verte	68 197.43	60 952.00
460	Aménagement urbain Rue F Albert	35 000.00	0.00
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>274 288.07</b>	<b>629 463.00</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 507 910.74</b>	<b>673 463.00</b>



6

## 2.3 | Affectation du Résultat

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	4 920 766.00	1 454 133.99
Mandats émis	4 075 638.15	1 279 432.74
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>845 127.85</b>	<b>174 701.25</b>
Résultat antérieur reporté	655 998.02	53 776.80
+ intégration résultat CDE	3 088.09	
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>1 504 213.96</b>	<b>228 478.05</b>
Restes à réaliser Dépenses		907 780.00
Restes à réaliser Recettes		673 463.00
<b>Solde des RAR</b>		<b>- 234 317.00</b>
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>1 504 213.96</b>	<b>- 5 838.95</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2023, au compte 1068 du budget 2024, afin de couvrir le déficit des RAR 2023 et d'affecter 500 000 € en réserves.

L'affectation du résultat proposée est donc la suivante :

- Résultat de fonctionnement à affecter : 1 504 213,96 €
- Affectation en réserves (compte 1068) : 734 317 €
- Affectation en report de fonctionnement (compte 002) : 769 896,96 €

7

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_08.  
Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire quitte la salle.  
M. JOBIT prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

M. le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence.

## Délibération n°2024\_03\_09 : Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 de la Commune

L'exécution budgétaire 2023 étant achevée, le Conseil Municipal doit procéder à l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 de la Commune.

Ce résultat doit, en priorité, couvrir le besoin de financement 2023 de la section d'investissement

Libellé	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	4 920 766.00	1 454 133.99
Mandats émis	4 075 638.15	1 279 432.74
SOLDE D'EXECUTION	845 127.85	174 701.25
Résultat antérieur reporté	655 998.02	53 776.80
+ intégration résultat CDE	3 088.09	
RESULTAT COMPTABLE	1 504 213.96	228 478.05
Restes à réaliser Dépenses		907 780.00
Restes à réaliser Recettes		673 463.00
Solde des RAR		- 234 317.00
RESULTAT FINAL	1 504 213.96	- 5 838.95

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2023, au compte 1068 du budget 2024, afin de couvrir le déficit des RAR 2023 et d'affecter 500 000 € en réserves.

L'affectation du résultat proposée est donc la suivante :

- Résultat de fonctionnement à affecter : 1 504 213,96 €
- Affectation en réserves (compte 1068) : 734 317 €
- Affectation en report de fonctionnement (compte 002) : 769 896,96 €

**Objectif de la délibération :** Affecter au budget 2024 de la Commune le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de la Commune tel que présenté

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_09.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

## Délibération n°2024\_03\_10 : Taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2024 les mêmes taux d'imposition qu'en 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **44,57 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **32,05 %**
- Taxe d'habitation (THRS et THLV) : **17,77 %**

- A taux constants, le produit fiscal serait de 2 050 000 € (2 005 349 € en 2023).
- A noter que, suite à la réforme de la fiscalité instaurant la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale, un coefficient correcteur vient minorer le produit de 800 207 €, ce montant est déjà déduit.

**Objectif de la délibération :** Appliquer pour l'année 2024 les mêmes taux qu'en 2023

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_10.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions à poser. Mme BOULENGER rappelle que lors du DOB, la Commune n'avait pas encore connaissance des bases d'imposition et demande si elles sont connues ce soir. M. FORT indique que oui et c'est une bonne nouvelle car vu la hausse des bases la Commune aura des recettes supplémentaires. Mme BOULENGER estime que pour les gens qui paient leurs impôts à Ruffec ce n'est pas une bonne nouvelle. M. le Maire indique que l'Etat augmente les bases de 3,90 %.

Mme BOULENGER demande, vu la bonne situation financière de la Ville, si une légère baisse des impôts ne pourrait pas être opérée. Elle estime qu'il aurait été judicieux de prendre une telle décision. Elle fait remarquer qu'il est souvent « obsessionnel » pour M. le Maire de ramener de la population sur Ruffec. Elle estime que ce n'est pas seulement en améliorant l'habitat, ou en faisant venir des investisseurs pour créer de l'habitat, que cela se fera. Pour elle, l'impôt est un levier très important lui aussi et le baisser pourrait contribuer à l'ardent désir du Maire de ramener de la population sur la commune. Elle ajoute que cela pourrait aller de pair avec le travail fait actuellement. Elle rappelle que la hausse des bases de l'Etat a été de 3 % l'année dernière, et de presque 4 % cette année, que de nombreux élus payent des impôts fonciers sur

Ruffec et savent que les impôts ont toujours été très élevés, mais aujourd'hui la situation permettrait de réfléchir à les baisser. M. le Maire fait remarquer que beaucoup de communes ont dû augmenter leurs impôts cette année, comme Jarnac par exemple, mais ce n'est pas le cas de Ruffec. Il explique qu'il travaille actuellement, avec le service finances de la mairie et M. FORT, en collaboration avec M. CHAPELET de la DGFIP, sur une réflexion autour des finances de la collectivité. Une projection a été faite par rapport aux investissements, sur le budget assainissement et sur le budget général. M. le Maire indique cependant qu'il prend en note la proposition de Mme BOULENGER de baisser les impôts puisque que la volonté est de remplir des logements et des commerces, mais il annonce que si cela se fait, ce ne pourra être qu'à compter de 2025. M. FORT précise que ce sujet a été abordé avec M. CHAPELET. Il explique qu'avec la nouvelle norme M57, la collectivité est amenée à réfléchir sur un temps un peu plus long que ce qui se faisait avant, globalement sur 7 ou 8 ans, et des hypothèses ont été vues avec le comptable public. Une réunion aura lieu au mois de juin pour valider les points de ressources supplémentaires. En fonction de la baisse éventuelle des dotations de l'Etat, il faudra trouver un équilibre pour ajuster les taxes. Mais M. FORT rappelle qu'il convient d'être très prudent sur les messages envoyés aujourd'hui par l'Etat et sa rigueur budgétaire, car on ne peut pas savoir à quoi s'attendre de ce côté-là. Mme BOULENGER rappelle que les citoyens sont eux aussi très inquiets et tributaires à ce niveau-là, cela représente tout de même 6,9 % d'augmentation en 2 ans. M. le Maire ajoute qu'il réfléchit avec les services de l'Etat sur le problème des logements vacants et de leur taxation. Il insiste sur le fait que la Commune est tributaire des dotations de l'Etat et qu'il est impossible d'avoir une vision claire de ce côté-là. M. le Maire revient sur le travail qui est effectué actuellement avec la DGFIP et annonce que quelque chose pourra être soumis assez rapidement concernant la projection à 2 / 3 ans des finances de la collectivité. Il rappelle cependant que la Commune sait où elle va par rapport à l'emprunt mais, pour la partie fiscale, des simulations vont être faites. M. FORT indique que ce sujet pourra être réabordé probablement au mois de juin.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à la majorité : 4 votes contre (M. PICHON, Mme BOULENGER, Mme BEAL et M. JEANNET).**

### Délibération n°2024\_03\_11 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

L'instruction M57 donne la possibilité au Maire, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre** au sein de la même section dans la **limite de 7,5 % des dépenses réelles** de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment :

- ➔ d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections
- ➔ de réaliser sans attendre des opérations purement techniques
- ➔ de contribuer à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle



L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

**Objectif de la délibération :** Autoriser M. le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits chapitre à chapitre dans les conditions présentées

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_11.

Mme BOULENGER demande de quelle façon le conseil municipal en sera informé. Mme PAIN explique que cela se fera de la même manière que pour le compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations L 2122-22, les élus recevront un récapitulatif des virements de crédits opérés, le cas échéant, entre chaque séance du conseil municipal.

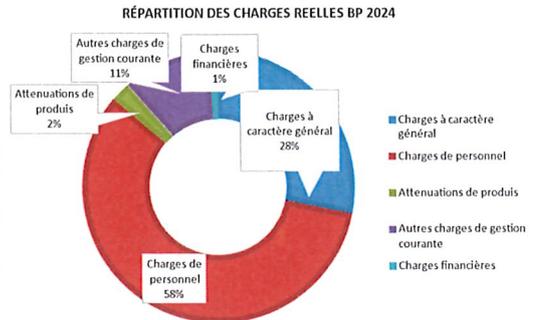
Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

1.1 | Fonctionnement Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 391 960.00	1 133 038.55	1 250 610.00
012	Charges de personnel	2 388 480.00	2 173 408.96	2 576 690.00
014	Atténuations de produits	102 569.00	100 939.00	103 569.00
65	Autres charges de gestion courante	461 100.00	422 666.72	462 600.00
<b>Total des dépenses de gestion</b>		<b>4 344 109.00</b>	<b>3 830 053.23</b>	<b>4 393 469.00</b>
66	Charges financières	42 683.00	40 270.34	42 477.00
67	Charges exceptionnelles	21 000.00	21 547.80	2 000.00
68	Dotations provisions semi budgétaires	2 000.00	1 348.00	3 000.00
022	Dépenses Imprévues	55 152.00	-	-
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>4 464 944.00</b>	<b>3 893 219.37</b>	<b>4 440 946.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	650 000.00	-	735 338.00
042	Opérations d'ordre (amortissements)	184 000.00	182 418.78	180 000.00
	Reprise éléments d'actif	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>834 000.00</b>	<b>182 418.78</b>	<b>915 338.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 298 944.00</b>	<b>4 075 638.15</b>	<b>5 356 284.00</b>

DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>5 298 944.00</b>	<b>4 075 638.15</b>	<b>5 356 284.00</b>



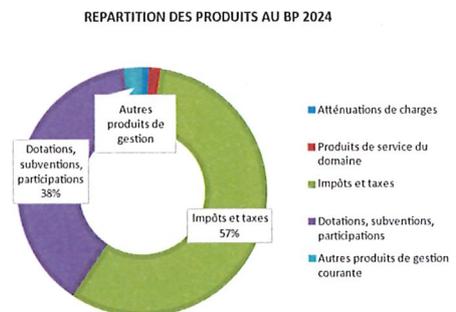
2

1.2 | Fonctionnement Recettes

Cpte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP+DM 2023	CA 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	50 000.98	117 484.61	40 000.04
70	Produits des services	69 900.00	71 847.32	71 412.00
73	Impôts et taxes	2 505 936.00	2 709 781.54	2 612 126.00
74	Dotations, subventions, participations	1 901 909.00	1 875 588.72	1 759 649.00
75	Autres produits de gestion courante	115 200.00	132 306.53	103 200.00
<b>Total des recettes de gestion</b>		<b>4 642 945.98</b>	<b>4 907 008.72</b>	<b>4 586 387.04</b>
76	Produits financiers	-	43.92	-
775	Produits de cessions	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	13 713.36	-
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 642 945.98</b>	<b>4 920 766.00</b>	<b>4 586 387.04</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	-	-	-
7761	Ecart sur réalisations positives d'actifs	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 642 945.98</b>	<b>4 920 766.00</b>	<b>4 586 387.04</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE		845 127.85
------------------------	--	------------

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	655 998.02	655 998.02	769 896.96
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>5 298 944.00</b>	<b>5 576 764.02</b>	<b>5 356 284.00</b>
Intégration résultat clôture CDE +3 088,09€		848 215.94	



3

## 2.1 | Investissement Dépenses

N°	Dépenses	RAR 2023	BP2024	Total BP 2024
	<b>Dépenses non ventilables</b>	<b>1 000.00</b>	<b>370 000.00</b>	<b>371 000.00</b>
	Remboursement de la dette en capital		325 000.00	325 000.00
	Caution		2 000.00	
	Titres immobilisés (action SPL GAMA)	1 000.00		1 000.00
	Ecritures d'ordre (intégration FDAC- reprise avance MP)		43 000.00	43 000.00
341	<b>Vidéo-protection</b>	<b>0.00</b>	<b>40 800.00</b>	<b>40 800.00</b>
	Equipement caméras phase 2		40 800.00	
370	<b>Travaux aménagement divers</b>	<b>4 860.00</b>	<b>110 000.00</b>	<b>114 860.00</b>
	Ancien tribunal (hon C2) démolition passage)	3 360.00		3 360.00
	Démolition WC rue de la Chaîne	1 500.00		1 500.00
	Pumptrack-étude		5 000.00	5 000.00
	Aménagement Jardin vert		59 000.00	59 000.00
	Aménagement tiny house		6 000.00	6 000.00
	Aménagement entrée basse cimetière		40 000.00	40 000.00
394	<b>Défense Incendie</b>	<b>10 700.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>30 700.00</b>
	Poteau incendie 2024		20 000.00	20 000.00
	PI Rte Confolens + C Bernard +Rte Sauzé+ 2 PI	10 700.00		
395	<b>Aménagement zone La Garene</b>	<b>0.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>
	Etude Gama sur aménagement terrains		30 000.00	
396	<b>Eaux Pluviales - Bassin d'infiltration</b>	<b>40 000.00</b>	<b>642 000.00</b>	<b>682 000.00</b>
	Création bassin rétention EP+ réseaux EP		570 000.00	570 000.00
	Acquisition terrain pour bassin + hon acquisition chemin		66 000.00	66 000.00
	MOe +Allos étude géotechnique	40 000.00	6 000.00	46 000.00
397	<b>Voirie</b>	<b>8 400.00</b>	<b>88 000.00</b>	<b>96 400.00</b>
	FDAC 2023 Rue de la République	8 400.00		
	Giratoire des Grands Axes		50 000.00	50 000.00
	Voirie Rue Jean Jaurès		38 000.00	38 000.00
400	<b>Eglise</b>	<b>11 000.00</b>	<b>11 000.00</b>	<b>11 000.00</b>
	Solde MOe	11 000.00		11 000.00
405	<b>FDS concours CC Val de Charente</b>		<b>103 200.00</b>	<b>103 200.00</b>
	Fds concours Les Castors + ALSH		90 000.00	90 000.00
	FDS concours trvx sécuritaires Les Castors		7 700.00	7 700.00
	FDS concours La Canopée		5 500.00	5 500.00

417	<b>Bâtiment ancien tribunal</b>	<b>563 500.00</b>	<b>123 600.00</b>	<b>687 100.00</b>
	Réhabilitation étude faisabilité + Moe	479 735.00	65 000.00	479 735.00
	Travaux + avenants (option 2 façades)			
	Lot VRD	83 765.00		83 765.00
	Travaux hors marché ( reprise de façade)		8 600.00	
	Mobilier + équipement		40 000.00	
	MOe pour travaux grande salle du milieu		10 000.00	
425	<b>Jardin des Arts</b>	<b>14 000.00</b>	<b>14 000.00</b>	<b>14 000.00</b>
	Travaux phase 1 (travaux sécuritaires)	14 000.00		
427	<b>Stède &amp; Gymnase</b>	<b>9 840.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>159 840.00</b>
	Etude faisabilité éclairage LED	600.00		600.00
	Passage LED éclairages sportifs +MO	9 240.00	150 000.00	159 240.00
431	<b>Acquisition matériel</b>	<b>29 700.00</b>	<b>97 100.00</b>	<b>126 800.00</b>
433	<b>Eclairage public</b>	<b>1 800.00</b>	<b>7 900.00</b>	<b>9 700.00</b>
	Divers (rue Jeu de paume rue plaisance-19 mars 62)	740.00		740.00
	2 bornes recharge véhicules Champ Foire		5 000.00	5 000.00
	RAR Rue de l'Abreuvoir + Rue de plaisance	1 060.00	2 900.00	3 960.00
459	<b>Voies vertes - Mobilités douces</b>	<b>119 180.00</b>	<b>461 000.00</b>	<b>580 180.00</b>
	Moe solde	100.00		100.00
	MO phase 2 tr 1 Rue E Pissard + trvx	119 080.00	421 000.00	540 080.00
	Eclairage	0.00	40 000.00	
460	<b>Aménagement flot urbain Rue François Albert</b>	<b>3 800.00</b>	<b>112 000.00</b>	<b>115 800.00</b>
	Etude faisabilité +Moe GAMA + étude phase 2	3 800.00	112 000.00	115 800.00
462	<b>PVD</b>	<b>90 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>100 000.00</b>
	Plan Guide - étude urbaine	90 000.00	-30 000.00	60 000.00
	AMO - études		40 000.00	40 000.00
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>906 780.00</b>	<b>1 995 600.00</b>	<b>2 902 380.00</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>907 780.00</b>	<b>2 365 600.00</b>	<b>3 273 380.00</b>

4

## 2.2 | Investissement Recettes

N°	Recettes	RAR 2023	BP 2024	Total BP 2024
	<b>Dépenses non ventilables</b>	<b>44 000.00</b>	<b>2 559 917.00</b>	<b>2 643 917.00</b>
	Résultat -1 reporté		228 478.00	228 478.00
	Caution		2 000.00	2 000.00
1068	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>734 317.00</b>	<b>734 317.00</b>	<b>734 317.00</b>
	Amortissements des Immobilisations	180 000.00		180 000.00
	Taxe d'urbanisme	20 000.95	20 000.95	20 000.95
	FCVA (sur dépenses 2022)	106 144.00	106 144.00	106 144.00
	Cession Bâtiment Escargot	44 000.00		44 000.00
	Emprunt d'équilibre		550 639.00	550 639.00
	Ecritures d'ordre (intégration FDAC- reprise avance MP)		43 000.00	43 000.00
341	<b>Prélèvement sur fonctionnement</b>	<b>735 338.00</b>	<b>735 338.00</b>	<b>735 338.00</b>
370	<b>Vidéo-protection</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	Fonds Inter Prévention Délinquance phase 2			
394	<b>Eaux Pluviales - Bassin d'infiltration</b>	<b>19 375.00</b>	<b>19 375.00</b>	<b>19 375.00</b>
	Subv Adour Garonne (50% du bassin )			
	Subvention Adour Garonne Avaloirs	19 375.00		19 375.00
417	<b>Bâtiment ancien tribunal</b>	<b>405 289.00</b>	<b>405 289.00</b>	<b>405 289.00</b>
	Subvention Région	114 277.00		114 277.00
	Subvention Feder	100 000.00		100 000.00
	Subvention Etat DSIL 2022	191 012.00		191 012.00
425	<b>Jardin des Arts</b>	<b>21 102.00</b>	<b>21 102.00</b>	<b>21 102.00</b>
	Subvention DETR/DSIL 23	21 102.00		21 102.00
427	<b>Stède &amp; Gymnase</b>	<b>122 745.00</b>	<b>122 745.00</b>	<b>122 745.00</b>
	Subvention DETR/DSIL 23	122 745.00		122 745.00
459	<b>Voies vertes - Mobilités douces</b>	<b>60 952.00</b>	<b>60 952.00</b>	<b>60 952.00</b>
	DETR/DSIL 24 45% 305 728 € en attente			
	Département 2 fois 75 000 € en attente			
	DETR 2022 décision du 02/05/22	60 952.00		60 952.00
460	<b>Aménagement flot urbain Rue François Albert</b>			<b>0.00</b>
	DETR/DSIL 24 45% 224 187€ en attente			
462	<b>PVD</b>			<b>0.00</b>
	Subvention Région plan guide (80%)			
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>629 463.00</b>	<b>0.00</b>	<b>629 463.00</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>673 463.00</b>	<b>2 559 917.00</b>	<b>3 273 380.00</b>

Subventions à venir	
DETR/DSIL 24 mob douces	305 728 €
Département mob douces	150 000 €
DETR/DSIL 24 parking ilot	224 187 €
FEDER + CEE tribunal	71 000 €
Région Plan guide	40 000 €
Département camion	16 000 €
Subv Adour sur bassin	67 000 €
FIPD 2024 vidéo-protection	
<b>TOTAL</b>	<b>873 915 €</b>

5

M. FORT procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_12. Il précise que le projet de budget communal présenté ce soir reprend en tous points ce qui a été présenté lors du Débat des Orientations Budgétaires, rien n'a été modifié. Il ajoute que ce projet de budget a été discuté en commission des Finances et validé par les présents.

Mme BOULENGER fait remarquer que la charge salariale est presque identique avec une baisse des effectifs d'environ 30 %, ce qui interroge. Elle demande en outre ce qui s'est passé au niveau du service communication pour que l'agent soit désormais contractuel. M. le Maire fait remarquer que l'agent qui a remplacé M. BALLAN a toujours été contractuel, mais qu'elle prépare actuellement un concours. Mme BOULENGER indique qu'il y a alors une erreur dans le tableau. Mme BOULENGER souligne l'augmentation constante du recours aux contractuels et réitère qu'elle est très inquiète de constater les 30 % d'effectifs en moins. M. le Maire estime que ce chiffre de 30 % est faux et qu'il convient d'enlever le chantier d'insertion qui impacte énormément la variable. Mme BOULENGER fait remarquer que les emplois de titulaires sont passés de 43 en 2020 à 31 en 2024 ce qui n'est pas négligeable. M. le Maire explique que lors des

recrutements il est très difficile de trouver des fonctionnaires. Il donne l'exemple du recrutement en cours d'un assistant de direction pour la DGS suite à un changement de poste au sein de la collectivité et explique qu'il n'y a pas de fonctionnaires qui postulent sur ce poste. Il rappelle que c'est une grosse problématique actuellement. Mme BOULENGER dit qu'elle peut comprendre qu'il est de plus en plus difficile de recruter des fonctionnaires, en revanche, elle constate une « hémorragie humaine » indéniable depuis 2020 des fonctionnaires qui étaient en poste et qui n'est pas vraiment expliquée par la Municipalité. Elle ajoute qu'elle a peur que cette « hémorragie humaine » devienne une hémorragie financière car aujourd'hui les contractuels peuvent négocier leur salaire. Elle réitère qu'elle s'inquiète du recours systématique à des contractuels et qu'elle s'inquiète encore plus de cette « hémorragie humaine », de tous ces départs d'agents de la collectivité. Elle fait remarquer qu'il ne s'agit pas que de personnes qui sont parties pour une promotion. M. le Maire rappelle que 2 agents ont migré vers la CDC et y ont pris du grade, qu'une personne a réussi un examen mais qu'il n'y avait pas de poste pour l'y promouvoir ce qui explique son départ de la collectivité, que M. BALLAN est retourné près de sa famille en Dordogne pour un poste à temps plein. M. le Maire explique qu'il a horreur du terme « hémorragie » qui pour lui se rapporte à un côté sanglant. Il martèle qu'à aucun moment quelqu'un n'est parti de la collectivité en mauvais termes ou en conflit avec l'équipe actuelle. M. le Maire demande à Mme BOULENGER de ne pas « chercher la bagarre » où il n'y a pas lieu et de ne plus utiliser le terme hémorragie car il n'est selon lui pas du tout approprié. Mme BOULENGER se défend et explique qu'elle utilise ce terme car c'est son propre ressenti. M. le Maire indique que les effectifs ont été doublés sur certains postes en souffrance et que certains le sont encore, c'est pourquoi des agents sont en train de se former pour changer de service et assurer une continuité lors des absences. Il fait remarquer que la collectivité ne fonctionne pas en sureffectif et il réitère que ce chiffre de 30 % est complètement faux. M. le Maire s'engage à présenter l'évolution des effectifs de la collectivité, hors chantier d'insertion, lors de la prochaine séance du conseil municipal pour démontrer que ce chiffre est faux. Il demande à Mme BOULENGER de ne plus donner de fausses informations devant la presse. Mme BOULENGER indique que venir au Conseil Municipal juste pour se taire et écouter M. le Maire, cela ne l'intéresse pas. Elle réitère que passer de 43 fonctionnaires à 31 fait beaucoup. M. le Maire estime que « ce n'est pas avec le nombre que l'on fait la qualité » et rappelle qu'un agent de catégorie A a été recruté au service des Finances. Il en profite pour remercier cette personne d'être présente ce soir. Mme BOULENGER considère que cette phrase prononcée par M. le Maire est embêtante. Elle reconnaît que quelqu'un qui est catégorie A va avoir des compétences nécessaires au fonctionnement de la collectivité, et elle n'y voit pas d'inconvénient. Cependant elle revient sur la phrase qui la gêne : « ce n'est pas la quantité qui fait la qualité », et indique que « ce n'est pas l'ingénieur qui monte les pierres sur le mur ou les tuiles sur la toiture », donc qu'il faut aussi des agents de catégorie C. M. le Maire estime qu'au niveau des finances, il convient d'avoir un certain niveau d'analyse et d'expertise, et désormais les deux agents qui sont dans ce service sont « carrés ». M. le Maire estime que cela ne peut pas être comparé avec le secteur du bâtiment. Mme BOULENGER réitère que la collectivité a aussi besoin du nombre pour fonctionner correctement et que dans le lot, il y a la qualité aussi. M. le Maire explique qu'il n'a pas dit qu'il ne fallait pas le nombre, mais qu'il ne faut pas faire en surnombre. Mme BOULENGER estime que même si les grades ne sont pas les mêmes, il y a la qualité dans le nombre. M. le Maire indique qu'il n'a pas dit que les grades faisaient la qualité, mais considère que parfois, au lieu d'avoir trois personnes il vaut mieux n'en avoir que deux mais qu'elles soient bien formées. Il cite l'exemple de l'énorme évolution liée au passage à la M57 sur laquelle il fallait être parfaitement en phase pour mener à bien ce dossier.

M. FORT revient sur la ligne « charge de personnel » du budget prévisionnel 2024, pour laquelle Mme BOULENGER avait fait la remarque que cela avait considérablement augmenté. Mme BOULENGER corrige et indique qu'elle a fait remarquer que la charge salariale est presque identique avec des effectifs en baisse, ce qui l'avait inquiétée. Elle précise qu'elle s'est interrogée sur ce qui allait se passer financièrement si, dans la durée, la collectivité continue à procéder comme cela. M. FORT explique que quand un budget financier augmente alors que le nombre de personnes diminue, on peut se poser la question. Cependant, il explique qu'il faut comparer la ligne en budget prévisionnel 2024 par rapport à la ligne budgétaire prévisionnelle 2023 qui est beaucoup moins conséquente. Il ajoute que cela représente environ 7% de hausse, mais précise que la collectivité est obligée d'assurer cette ligne comme cela. Mme BOULENGER précise qu'elle n'a pas fait qu'observer la ligne, mais qu'elle a étudié les documents budgétaires « indigestes » joints en annexe, et qu'elle aurait pu poser une question sur chaque compte mais qu'elle ne va pas le faire.

M. le Maire estime que les chiffres sont les chiffres, mais il rappelle qu'il a valorisé l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires, en instaurant un RIFSEEP en début de mandat. Il ajoute qu'il travaille

actuellement aussi à la mise en place de la mutuelle sans attendre le délai obligatoire de 2026. M. le Maire explique qu'entre le moment où il est devenu Maire et aujourd'hui, les agents ont gagné en rémunération et personne ne peut dire qu'ils sont insatisfaits. Il ajoute qu'il a toujours fait en sorte que les agents soient rémunérés à la hauteur de leurs engagements. Mme BOULENGER fait remarquer qu'elle est bien entendu pour, et donne l'exemple du compte 64138 « primes et autres indemnités » qui effectivement a augmenté, ce qu'elle avait remarqué, et n'y voit pas d'inconvénient. Elle explique qu'elle n'est pas contre le fait que les agents soient payés normalement, elle dit être contre la façon dont cela se passe aujourd'hui et être inquiète de ce que cela promet pour l'avenir.

Concernant les investissements, Mme BOULENGER demande combien ont été achetés les terrains dans la zone de la Garenne. Dominique MONDY répond que les acquisitions représentent environ 250 000 €.

Mme BOULENGER demande si le giratoire des Grands Axes est le carrefour sur la route de Sauzé-Vaussais. M. le Maire explique qu'effectivement il s'agissait du projet de rond-point situé sur la route de Bernac pour lequel le Département demandait à la Commune de participer au financement, ce qui explique que cette somme ait été mise au budget. Cependant, il précise qu'une réunion va avoir lieu prochainement avec le Département et la CDC pour voir ce qu'il en est. Mme BOULENGER demande si la Commune va financer la moitié du rond-point. M. le Maire explique qu'un rond-point coûte 500 000 € et que la Commune n'en payera pas la moitié. Mme BOULENGER demande alors comment va se répartir le reste du financement si la Commune paye 50 000 € et la CDC 50 000 €. M. le Maire indique que le Département voulait que les acteurs économiques participent au financement, mais ces derniers ont refusé en partie puisque cette route départementale ne leur posait pas de problème, alors que l'investisseur des Grands Axes avait accepté de participer. Ce dossier doit donc être rediscuté, mais une somme a tout de même été prévue au budget et le projet s'orienterait plutôt vers un « tourne à gauche ». Mme BOULENGER demande si la Commune continue à toucher la taxe d'aménagement, ce à quoi M. le Maire répond que oui pour l'instant. Il précise cependant que le Conseil Communautaire a la volonté que cette taxe revienne à la CDC, ce qui risque de susciter un vaste débat, car il est indéniable que la détérioration des voies par les quelques 450 véhicules passant sur les routes départementales et communales reste à la charge de la commune de Ruffec et ce n'est pas la CDC qui va financer les réparations.

Concernant le tribunal, Mme BOULENGER dit savoir que les travaux ne sont pas finis, mais souhaiterait savoir à quoi correspond la somme de 40 000 € budgétisée pour de l'équipement. M. FORT indique qu'il s'agit de la partie équipement de la zone de coworking, qui comprend le mobilier, les tables, chaises etc., ainsi que l'équipement de la tisanerie, machine à laver, matériel pour réchauffer, etc., puisqu'elle sera mise à disposition des personnes utilisatrices des salles pour leurs déjeuners, mais aussi servira lors de la préparation des réceptions. Mme MEMETEAU précise que 40 000 € ont été budgétés, mais que les devis s'élèvent actuellement à 36 000 €. M. FORT précise que la Mission Locale prend en charge l'intégralité de son mobilier. Mme BOULENGER s'étonne que la Commune en ait pour 36 000 € sans le mobilier de la Mission Locale. M. FORT indique que le coût du mobilier est vite élevé même si cela ne paraît pas. Mme BOULENGER demande si dans ce prix une cuisine équipée est prévue, ce que M. FORT confirme. Il précise que la cuisine sera même toute équipée. M. le Maire ajoute qu'en plus d'une mise à disposition pour le coworking et le tiers-lieu, lorsque la Commune organisera du réceptif dans ce lieu, tout sera disponible sur place. M. FORT explique que la tisanerie sera toute vitrée ce qui créera un accès visuel à l'intérieur de la pièce, il convenait donc que cela soit présentable. Mme BOULENGER demande quand est fixée la réception des travaux. Mme MEMETEAU indique qu'elle vient de vérifier et que les devis se montent en réalité à peine à 30 000 €.

Mme BOULENGER demande des détails concernant la ligne « acquisition de matériel » qui est importante cette année. M. FORT répond qu'il n'a pas le détail et demande à Dominique MONDY si elle a plus d'informations. Dominique MONDY précise que c'est une enveloppe qui a été ouverte, mais que pour l'instant, elle n'a pas été ventilée. Elle ajoute qu'elle ne dispose pas de détails particuliers si ce n'est l'achat d'un camion. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un camion double cabine pour le transport des agents du chantier d'insertion. Mme BOULENGER indique qu'elle a d'ailleurs remarqué qu'une aide existait pour ce projet.

Mme BOULENGER fait remarquer que la somme de 115 000 € pour l'étude du parking Bouchy lui semble énorme, ou bien elle n'a plus la notion des prix. M. FORT explique que cette somme correspond actuellement à certains devis qui ont été reçus. M. le Maire précise qu'il s'agit du coût de l'étude complète, pas uniquement le parking, mais avec la réhabilitation des bâtiments, même si le projet a été phasé. M.

FORT ajoute que tout a été budgétisé pour ne pas avoir de surprise et qu'il préfère faire une DM en négatif au besoin.

Mme BOULENGER revient sur le fonctionnement et demande des explications sur la ligne « autres honoraires et conseils » qui est passée de 2500 € à 16 600 €. Dominique MONDY indique qu'il s'agit des frais d'expert, de notaire, d'avocat, d'huissier et l'étude pour les reprises de concession au cimetière.

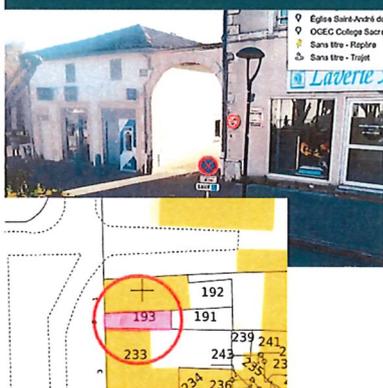
Mme BOULENGER demande ce que concerne la ligne « autres personnels extérieurs ». Dominique MONDY indique qu'il s'agit du personnel intérimaire recruté via AGIRE. M. le Maire précise que la lourdeur administrative des collectivités fait qu'il est plus simple de faire appel à des intérimaires via AGIRE lors de remplacement d'arrêt maladie par exemple.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à la majorité : 4 votes contre (M. PICHON, Mme BOULENGER, Mme BEAL, M. JEANNET).**

M. le Maire remercie les agents du service Finances pour leur présence ce soir.

**Délibération n°2024\_03\_13 : Retrait de la délibération du Conseil Municipal n °2024\_01\_04 en date du 25 janvier 2024 et Acquisition des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise place Aristide Briand dont l'autre moitié indivise est détenue par la Commune**



**RAPPEL :** Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 25 janvier 2024 :

- l'acquisition des droits indivis de Mme Bernadette GUIBERT sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise Place Aristide Briand dans le cadre du droit de priorité de la Commune,
- la constitution de servitudes perpétuelles au profit de la parcelle cadastrée AN numéro 193 sis place Aristide Briand.

**Une erreur s'est glissée dans l'article 3 de la délibération 2024\_01\_04\_ du 25 janvier 2024 : la constitution de servitudes perpétuelles doit se faire au profit de la parcelle AN 192 et non au profit de la parcelle AN 193.**

**Objectif de la délibération :** retirer la délibération n°2024\_01\_04 du 25 janvier 2024, approuver l'acquisition des droits indivis de Mme GUIBERT sur la parcelle AN 193 et la constitution de servitudes perpétuelles au profit de la parcelle AN 192

Mme BEAUVALL procède à la présentation de la délibération n° 2024\_03\_13. M. le Maire précise qu'il s'agit juste de rectifier une erreur de parcelle cadastrale.

Mme BOULENGER demande si le projet de vente des locaux situés à l'étage avance. M. le Maire indique que cette vente est en lien avec le tribunal mais qu'elle avance.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**Délibération n°2024\_03\_14** : Retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2023\_04\_06 en date du 04 avril 2023 et Cession d'un terrain d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> - parcelle AR 184 - situé « Lieudit Pré de la Fourche » chemin de Talujeau, à Mme Claudine CAILLAUD, épouse BERTIN



**RAPPEL :**

Le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 04 avril 2023 la cession de la parcelle cadastrées AB 184 située chemin de Talujeau, terrain de 220 m<sup>2</sup> assimilé à du jardin, très allongé et étroit sans aucune fonction particulière ni utilité pour la Commune, à Madame Yvette CAILLAUD, riveraine directe de ladite parcelle, à l'euro symbolique avec prise en charge des frais par l'acquéreur.

**DEPUIS :**

Madame Yvette CAILLAUD a fait part à la Commune de son souhait que la cession ait finalement lieu au profit de sa fille, Madame Claudine CAILLAUD, épouse BERTIN, elle aussi propriétaire de la parcelle riveraine. Les conditions financières restent inchangées.

**Objectif de la délibération :** Retirer la délibération n°2023\_04\_06 du 04 avril 2023 et approuver la cession de la parcelle AR 184 située chemin de Talujeau à Madame Claudine CAILLAUD épouse BERTIN à l'euro symbolique avec prise en charge des frais par l'acquéreur

Mme BEAUVAL procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_14.

M. le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un changement d'identité d'acquéreur.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle a des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**Délibération n°2024\_03\_15** : Cession d'un délaissé de voirie sis lieudit Champs de Longchamps- parcelle cadastrée AZ numéro 548 à l'opérateur ENEDIS dans le cadre de la construction d'un nouveau poste source



L'extension de la zone économique de la Garenne nécessite la construction d'un nouveau poste source secteur de Longchamp.

Pour ce faire, ENEDIS doit disposer de la bande de terrain communal cadastrée AZ 548 comme terrain d'assiette du futur poste source.

Cette parcelle d'une superficie de 188 m<sup>2</sup> constitue actuellement un délaissé de voirie sans aucune utilité particulière pour la Commune.

Le service des Domaines a estimé la valeur du bien à hauteur de 85 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

**Objectif de la délibération :** Approuver la désaffectation et le déclassement de la parcelle AZ 548 ainsi que sa cession à ENEDIS pour 85 € avec prise en charge des frais par l'acquéreur

Mme BEAUVAL procède à la présentation de la délibération n°2024\_03\_15.

M. le Maire rappelle que cette vente a lieu pour la faisabilité du nouveau poste source.

Après avoir demandé à l'assemblée si elle avait des questions à formuler, M. le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

---

COMPTE RENDU DES ARRETES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE  
L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

M. le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions ou remarques à formuler. Aucune observation n'est émise.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle a d'autres questions à formuler, puis lève la séance à 19h55.

Les élus procèdent à la signature des documents budgétaires.

Le Maire,  
Thierry BASTIER



Le secrétaire de séance,  
M. Guy PELLADEAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Pellaudeau', is written over the text of the secretary of the meeting.

Approuvé par le Conseil Municipal le **25 AVR. 2024**

Publié sur le site Internet de la Commune le **06 MAI 2024**